



CHARTRES
DE BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHARTRES-DE-BRETAGNE

Séance du lundi 18 mai 2026

DELIBERATION N°71/2026

FINANCES – PARTICIPATION DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX POUR LA RESTAURATION ET MUSIQUE ET DANSE JEAN WIENER AUX CHARGES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES DE LA VILLE EN 2026

L'an deux Mil vingt-six, le 18 mai, le Conseil municipal de la Commune de CHARTRES-DE-BRETAGNE s'est réuni, en salle du Conseil municipal à la mairie de Chartres-de-Bretagne, sous la Présidence de Monsieur David LE BORGNE, Maire, après avoir été convoqué le 12 mai 2026 conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 18h37

Membres en exercices : 29

Présent(e)s : 28

Absent(e)s excusé(e)s avec pouvoir : 1

Absent(e)s : /

Votants : 29

Présent.e.s (28) : M. LE BORGNE David, Mme BOUTEILLER Anne, Mme TONNELIER Jean-Yves, Mme JOALLAND Dina, Monsieur BOLZER Théo, M. RABEAU Olivier, Mme DAGORNE Jacqueline, M. BLOUIN Damien, Mme MAUTAENT Marie, M. DANGÉ Roger, Mme HÉLIN Alexane, M. CORDEIRO Dominique, Mme STRALKOWSKI Béatrice, M. BENDARRAZ Fathi, Mme SUHARD Jocelyne, M. ROUAULT Eric, Mme LEMOINE Nathalie (arrivée à 18h50), M. GIRAUD Paul, Mme GARNIER Katia, M. PLOTEAU Fabrice, Mme LEDUC Nolwenn, Mme BENTZ Nathalie, M. ROGIER-GUILLEROT Matthieu, Mme POULAIN Florence, M. ALLAIN Jérôme, Mme BONNET Catherine, M. DESPAS Jean-Pierre, M. LESBEC Patrick.

Absent.e.s ou excusé.e.s avec pouvoirs (1) :

Mme RUBAUD Karine donne pouvoir à Mme BOUTEILLER Anne

Absent.e.s excusée (/) :

Secrétaire de séance : M. CORDEIRO Dominique

La séance est levée à 19h45

N°71/2026 (7.6) : Finances – Participation des Syndicats Intercommunaux pour la Restauration et Musique et Danse Jean Wiener aux charges administratives et techniques de la ville en 2026

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il convient d'annuler et remplacer la délibération n°34-2026 en date du 02 mars 2026 pour correction d'erreur matérielle.

Pour 2026, s'agissant de la participation des Syndicats Intercommunaux pour la Restauration et Musique et Danse Jean Wiener aux charges administratives et techniques de la ville en 2026, il est proposé de maintenir le montant des forfaits relatifs :

- Au secrétariat des syndicats de **2 300 €**,
- A la mise à disposition des bureaux, matériels et logiciels de **2 800 €**.
Pour rappel, les frais d'affranchissement pris en charge par la ville sont inclus dans ces montants forfaitaires.

Les autres modalités de participation sont :

- Pour la gestion budgétaire et comptable :
 - o Pour le Syndicat Intercommunal pour la Restauration : la répartition de la charge salariale de l'agent en charge de ces missions est calculée sur la base de 30 % de son salaire annuel,
 - o Pour le Syndicat Intercommunal Musique et Danse Jean Wiener : la répartition de la charge salariale de l'agent en charge de ces missions est définie en fonction du nombre de mandats et de titres émis en 2026 (exception faite des mandats liés au traitement des salaires, intégrés dans la gestion des ressources humaines). Toutefois, le temps de travail inhérent aux mandats d'investissement étant plus conséquent, le nombre de ces mandats pris en compte est majoré par un coefficient de 1,5.
- Pour la gestion des ressources humaines, les participations sont fixées en fonction du nombre d'emplois permanents, en équivalent temps plein, présents au 1^{er} janvier 2026.
- Pour les réparations techniques, le service « Bâtiment » du pôle « Ressources Techniques » intervient à la demande des syndicats. La participation est fixée en fonction du nombre d'heures réalisées en 2025 pour ces travaux, multiplié par le coût horaire fixé par délibération du Conseil municipal.

Les participations du Syndicat Intercommunal pour la Restauration et du Syndicat Intercommunal Musique et Danse Jean Wiener pour l'année 2026, sont déterminées comme suit :

Les données en gras représentent les modifications effectuées :

Syndicat Intercommunal pour la Restauration				
Charges de personnel				
Mission	Fonction des agents	Nombre	Equivalent temps plein	Montant
Gestion budgétaire et comptable	Comptable du S.I.R.	1	30 %	11 314,01 €
Gestion des Ressources Humaines	Agents du service « Ressources Humaines »	5	3,9 %	8 007,90 €
Prestations techniques d'entretien	Technique	6h00		226,20 €
Gestion administrative (secrétariat affecté au Comité)	Agent administratif			2 300,00 €
Total Charges de personnel				21 621,91 €
Autres charges				
Bureaux, matériels, logiciels				2 800,00 €
Prestations techniques d'entretien (interventions ST réalisées en 2025)				226,20 €
Total Autres charges				3 026,20€
TOTAL Participation du S.I.R.				24 648,11 €

Participation en 2024 = 29 732,38 €

Syndicat Intercommunal Musique et Danse Jean Wiener				
Charges de personnel				
Mission	Fonction des agents	Nombre	Equivalent temps plein	Montant
Gestion budgétaire et comptable	Comptable	369,5	10 %	4 382,20 €
Gestion des ressources humaines	Agents du service « Ressources Humaines »	5	8 %	16 426,45 €
Gestion administrative (secrétariat affecté au Comité)	Agent administratif			2 300,00 €
Total Charges de personnel				23 108,66 €
Autres charges				
Bureaux, matériels, logiciels				2 800,00 €
Prestations techniques d'entretien (interventions ST réalisées en 2025)				1 856,73 €

Total Autres charges	4 656,73 €
TOTAL Participation du S.I.M.D.	27 765,38 €

Participation en 2024 = 30 275,41 €

Ceci exposé,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances Administration Générale réunie le 7 mai 2026.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve les modalités de participations du Syndicat Intercommunal pour la Restauration et du Syndicat Intercommunal Musique et Danse Jean Wiener pour l'année 2026, comme présentées ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à mandater les participations du Syndicat Intercommunal pour la Restauration et du Syndicat Intercommunal Musique et Danse Jean Wiener pour l'année 2026.**

Pour extrait conforme

Le Maire



David LE BORGNE

Le Secrétaire

Dominique CORDEIRO